ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prime herbagère agro-environnementale

Question écrite n° 85004

Texte de la question

M. Daniel Spagnou appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les menaces concernant le maintien et le financement de la PHAE dans le futur plan de développement rural. En effet, le maintien et la valorisation de la ressource herbagère sont capitaux pour l'agriculture du département des Alpes-de-Haute-Provence, où les surfaces en herbe représentent plus de 70 % de la surface agricole. La PHAE est, à cet égard, particulièrement positive et visible. Elle représente en moyenne 15 % du revenu des exploitations de montagne. Il lui demande donc si la PHAE sera bien maintenue ou si une mesure environnementale herbagère nationale dans le prolongement de la PHAE sera inscrite dans le prochain PDR. 2007/2013. Il lui demande également si le montant de ces mesures sera revalorisé et les crédits nécessaires à leur application inscrits au budget du ministère pour 2007.

Texte de la réponse

Le maintien d'une activité agricole en zone fragile et notamment en zone de montagne est un enjeu essentiel tant d'un point de vue de l'équilibre territorial que de l'utilisation raisonnée des ressources naturelles ou de l'entretien des paysages. Ainsi, la France a-t-elle soutenu, dans les travaux communautaires autour des orientations stratégiques de l'Union européenne en matière de développement rural, l'importance de cette approche. La préparation de la programmation 2007-2013 de développement rural fait l'objet d'une large concertation des partenaires institutionnels, professionnels et associatifs du ministère. Différents groupes de travail se sont réunis au cours du second trimestre 2005. Les travaux de ces groupes ont permis, entre autres, de préparer les priorités d'action de la future programmation. Au plan national, la rétribution des engagements agro-environnementaux n'est pas remise en cause et le projet de plan stratégique national prévoit actuellement une articulation entre des mesures très ciblées et d'autres à caractère plus général. S'agissant des niveaux d'aides, lors du passage du dispositif de la prime au maintien des systèmes d'élevage extensif à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE) en 2003, le montant unitaire moyen par hectare à l'échelle nationale a été revalorisé d'environ 80 %. Les départements de montagne ont bénéficié d'une forte hausse du montant à l'hectare pour les espaces gérés par des entités collectives. Le montant d'une aide agro-environnementale est directement lié au niveau des engagements des agriculteurs. Les évolutions à apporter à un dispositif comme la PHAE restent encore à définir, au vu de l'enveloppe budgétaire finale qui sera allouée à la France. L'utilisation optimale des crédits sera recherchée pour pérenniser les systèmes agricoles respectueux des milieux et de la biodiversité.

Données clés

Auteur : M. Daniel Spagnou
Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 85004
Rubrique : Élevage

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE85004

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1136
Réponse publiée le : 28 mars 2006, page 3332